Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_27_2026-DE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Bien vivre chez vous
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CIAS SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
Conseil d'administration du 12 octobre 2026

L'an 2026, le 12 octobre à 12 heures 15, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en séance non publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

La secrétaire de séance est Violaine CATHELIER.

MEMBRES PRESENTS

Pour le premier collège : Catherine LEMAITRE, Fanny YOUNSI, Marie-Hélène REIGNIER, Violaine CATHELIER, Loïc BARBOT, Stéphane OLLIVIER et Isabelle LE GALL

Pour le deuxième collège : Marie-Claire THERIN, Yann AUFFRET, Céline PESTEL, Jeanine HAMON, Isidore MOISAN, Annick KERVOEL et Jean-Marc GRABOWSKI.

MEMBRES EXCUSES : Stéphane BRIEND et Emma POEDRAS

Étaient également présents : Nolwenn PHILIPPOT (directrice), Nicolas LE COQ (directeur-adjoint), Florent LAMANDE (responsable des finances), Pauline CADIOU (assistante de direction), Lénaick FOURNET, (responsable de l'antenne centre), Séverine LE COQ (responsable de l'antenne littoral), Mary HAMON (responsable de l'antenne sud) et Christophe BOSCHER (directeur général adjoint de SBAA)

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15 : Mme POEDRAS donne pouvoir à Mme LEMAITRE.

Délibération DB-27-2026

Objet : Portant adoption des tarifs 2027 des activités du CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le tarif horaire CNAV à compter du 1er janvier 2027,

Considérant les accords tarifaires de certains organismes de mutuelle,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs pour faire face aux évolutions et contraintes des budgets 2027 du CIAS,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_27_2026-DE

Pour l'année 2027, les tarifs applicables pour les activités du CIAS sont les suivants :

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2027

Tarifs votés en Conseil d'Administration le 12 Octobre 2026

CONSEIL DEPARTEMENTAL		%age	Tarif 2027	Tarif 2026
BENEFICIAIRE avec prise en charge du Conseil Départemental (APA – PCH – AMPA – AMPH) ou justifiant d'une allocation (ACTP MTP PCRTP) *Selon tarif départemental de référence*	heure		application du tarif en vigueur, Non communiqué à ce jour	25,00 €

CAISSE DE RETRAITE			Tarif 2027	Tarif 2026
CAISSES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MALADIE * *avec participation Caisse limitée à leur tarif autorisé en vigueur*	heure		application du tarif en vigueur, Non communiqué à ce jour	34,00 € *

MUTUELLES			Tarif 2027	Tarif 2026
MUTUELLES * *avec participation Mutuelle limitée à leur tarif autorisé en vigueur*	heure		34,70 €	34,00 € *

MUTUELLES			Tarif 2027	Tarif 2026
VYV	heure		application du tarif en vigueur, Non communiqué à ce jour	29,44 €

TAUX PLEINS			Tarif 2027	Tarif 2026
CIAS	heure		34,70 €	34,00 €
CIAS ACTIFS	heure		34,70 €	34,00 €

			Tarif 2027	Tarif 2026
DEPASSEMENT DE PLAN D'AIDE	heure		34,70 €	34,00 €
ANNULATION HORS DELAIS	heure		34,70 €	34,00 €

AUTRES DISPOSITIFS			Tarif 2027	Tarif 2026
ADMR (Répit Aidants) * *avec participation Caisse limitée à leur tarif autorisé en vigueur*	heure	2,06 %	34,70 €	34,00 € *
BALLUCHONNAGE	heure		34,70 €	34,00 €
AIDE CCAS (Accordé sur dossier par les CCAS)	heure		34,70 €	34,00 €

AUTRES PRESTATIONS			Tarif 2027	Tarif 2026
PORTAGE REPAS A DOMICILE (C TTC) Tva 5,5 %	repas		14,90 €	14,90 €
Part acquisition				*7,14 €*
Part livraison				*7,76 €*
TELEALARME 1 médaillon classique	mois	2,14 %	28,60 €	28,00 €
TELEALARME 1 médaillon connecté	mois	2,00 %	30,60 €	30,00 €
TELEALARME 2 médaillons classiques	mois	2,03 %	32,65 €	32,00 €
TELEALARME 2 médaillons connectés	mois	2,06 %	34,70 €	34,00 €
TELEALARME Téléassistance portable	mois	2,00 %	35,70 €	35,00 €
TELEALARME Installation et dossier	unité	1,56 %	32,50 €	32,00 €
TELEALARME Nettoyage médaillon	unité		10,00 €	10,00 €
TELEALARME Perte de médaillon	unité		70,00 €	70,00 €
TELEALARME Perte ou destruction de l'appareil 3G de téléassistance	unité		350,00 €	350,00 €
TELEALARME bracelet détecteur de chute	mois		6,00 €	6,00 €
TELEALARME perte bracelet détecteur de chute	unité		110,00 €	110,00 €
MANDATAIRE	heure	1,85 %	2,75 € *Majoré à 16,50 €*	2,70 € *Majoré à 16 €*
PETIT BRICOLAGE (Durée minimale 1 h)	heure	15,67 %	34,70 €	30,00 €
KMS COURSES	km	6,38 %	0,50 €	0,47 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_27_2026-DE

Délibération

Sur proposition de la Vice-Présidente du CIAS,

Après présentation des tarifs 2027,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration en date du 12 octobre 2026 ;

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur la liste des tarifs applicables au 1er Janvier 2027 pour les activités du CIAS.
- **AUTORISE** Madame La Vice-Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour : 15 Voix contre : Abstention :

Trégueux, le 12 octobre 2026

La Vice-Présidente du CIAS